



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

retraites complémentaires

Question écrite n° 40776

Texte de la question

M. Jean Rigaud attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des préretraités relevant du FNE. En 1984, une convention passée entre l'Etat et les régimes AGIRC et ARCCO prévoyait que l'Etat finance les cotisations de ces préretraités aux organismes de retraite complémentaire. Or les sommes correspondantes n'ont pas été versées par l'Etat. Cette situation pénalise les préretraités FNE devenus retraités du fait de la minoration de leur retraite et les futurs retraités FNE quant à la validation de leurs trimestres de préretraite. Il lui demande ses intentions et les mesures qu'elle compte prendre pour trouver une solution rapide à ce problème.

Texte de la réponse

Un litige existait depuis 1984 entre l'Etat et les partenaires sociaux. Il a conduit ces derniers à suspendre à partir de 1996, les points de retraite complémentaire ARRCO et AGIRC attribués au titre des périodes de chômage solidarité et de préretraite. Cette situation est particulièrement douloureuse pour des personnes ayant été affectées par la perte d'un emploi pendant leur carrière professionnelle. Aussi, le Gouvernement s'est-il attaché à trouver une solution à ce conflit. Dès 1997, un rapport a été demandé à un magistrat de la Cour des comptes. Sur la base de ce rapport, un dialogue fructueux s'est engagé avec les partenaires sociaux. Il a abouti à un accord, signé le 23 mars dernier, entre l'Etat, d'une part, et l'ARRCO et l'AGIRC, d'autre part. Il prévoit le règlement global de la question et permet aux retraités ayant connu des périodes de chômage solidarité ou de préretraite de bénéficier de leurs droits à retraite complémentaire. Les régimes de retraite complémentaire ARRCO et AGIRC se sont engagés à verser les régularisations dans les meilleurs délais. Ainsi, grâce à la qualité du dialogue engagé avec les partenaires sociaux, un problème en suspens depuis seize ans a pu enfin trouver une solution satisfaisante.

Données clés

Auteur : [M. Jean Rigaud](#)

Circonscription : Rhône (5^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40776

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 janvier 2000, page 625

Réponse publiée le : 17 avril 2000, page 2466